

SEA SMAGY

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & GermignY des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 20 Novembre 2015

Date de convocation : 06/11/2015

Fiche de présence :

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	P
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Lucette PELLETIER

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 4 Septembre 2015.

Ordre du jour :

- a) Délibération pour remboursement des frais professionnels.
- b) Délibération pour décision modificative du budget 2015
- c) Délibération pour engagement de dépenses d’investissement
- d) Tarifs eau / assainissement 2016 et rapport d’activité
- e) Régime indemnitaire 2016
- f) Indemnité du Comptable du Trésor
- g) Affaires diverses.

Compte rendu :

- a) La participation de nos agents au stage de 3 jours d’habilitation électrique, a généré des frais de restauration. Les élus du Conseil Syndical et les agents peuvent être amenés à se déplacer pour participer à une réunion, une mission, un stage. Le Président propose de définir les modalités de remboursement des frais de transport et de restauration, générés par ces déplacements.
Le Conseil approuve la prise de la délibération n°2015-11 pour le remboursement des frais professionnels.
- b) Le remboursement anticipé partiel du prêt CA de 650 000 € et l’échéance annuelle du prêt de l’AELB de 64 500 €, dépassent le montant provisionné au compte 16449. Le Président propose de réapprovisionner le compte 16449 par une décision modificative.
Le Conseil approuve la décision modificative objet de la délibération n°2015-12.
- c) En prévision de l’exercice budgétaire 2016, le Président sollicite l’autorisation d’engager des dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d’investissement du budget 2015. Le Conseil approuve la prise de la délibération n°2015-13
- d) Le président informe le Conseil des tarifs eau et assainissement pratiqués par les communes environnantes et propose une augmentation de 2% des travaux et prestations eau potable.
Afin de se rapprocher du tarif minimum préconisé par l’AELB (1 € pour 120 m3 et hors taxes AELB), donnant droit à subvention en cas de travaux sur les réseaux, le Président propose un prix de 0.58 €/m3 et un abonnement à 44 €. Pour l’assainissement, notre tarif étant supérieur au minimum préconisé par l’AELB (0.70 €), et compte tenu des augmentations appliquées par le passé pour participer au financement de la STEP, le Président propose de reconduire le prix de 1.12 €/m3 d’eau traitée, et de ramener le montant de l’abonnement au tarif de 2012, soit 80 €. Le Conseil approuve les tarifs 2016 et la prise de la délibération 2015-14.

Le Président présente le rapport d'activités de l'exercice 2014 du SEA SMAGY, qui est remis aux maires de Saint Martin et Germigny, ainsi qu'aux membres du Conseil.

- e) Le Conseil Syndical doit définir les enveloppes IAT et IEM pour le calcul des indemnités du personnel. Pour l'IAT le Président propose les coefficients suivants : 3 pour la catégorie C3, et 4 pour la catégorie C5. Pour l'IEM, coefficient 2 pour les catégories C3 et C5.
Le Conseil approuve les enveloppes correspondantes et la prise de la délibération 2015-15.
- f) Indemnité du Trésorier : Le conseil accorde l'intégralité de l'indemnité sollicitée pour l'année 2015, la prise de la délibération 2015-16.
- g) Affaires diverses :
- Remboursement anticipé du prêt CA de 650 000 € : lenouveau tableau d'amortissement sur 5 ans a été reçu, ainsi que l'appel de fonds correspondant.
 - Pose des compteurs radio : Il reste environ 760 compteurs à poser, 350 seront commandés cette année, suivis d'une intention de commande de 330 compteurs pour 2016. Ce volume nous permet de négocier les prix et d'acquérir gratuitement le *plug'in* et le *minconnect*, deux accessoires nécessaires aux relevés. Le gain global est de 2340 €.
 - Subventions pour la cartographie SIG : Les documents justificatifs demandés par l'AELB ont été transmis, un montant de 4756.50 € est attendu, et la subvention du Conseil Général serait de 950 €.
 - Nettoyage des réseaux assainissement : un devis de l'entreprise Bonneau a été reçu, compter 1 € / ml et 42 € par regard Ø 1m. Le nettoyage des antennes au nord des Brosses va être entrepris.
 - Raccordement EU Ducloux zone des Coutures : raccordement possible par conduite PVC gravitaire de l'habitation jusqu'au regard existant situé à 70 m, financé par l'utilisateur et installé sur la voie publique après accord de la mairie de Germigny.
 - Demande a été faite auprès du Service Urbanisme de la Comcom Val d'Or et Forêt pour être consulté lors des demandes de certificat d'urbanisme.
 - Candidature spontanée pour un poste d'adjoint administratif : le Conseil ne donne pas suite.
 - Stagiairisation de Damien Pinault : le processus suit son cours, pour la reprise d'ancienneté, les périodes de droit privé (14 ans) sont plus intéressantes que celles de droit public (2 ans 4 mois), ce qui conduit à une reprise de 7 ans avec un changement d'échelon de 1 à 5, échelle 3, IB/IM 347/325.
 - Avec l'approche des périodes de gel, il est demandé à la mairie de Saint Martin qu'elle sera la conduite à tenir vis-à-vis d'un PI utilisé à Saint Martin, pour l'alimentation en eau des gens du voyage.
 - PI chemin de Bussy à Germigny : ce point a été évoqué lors du dernier conseil, le changement de diamètre de la canalisation a été retenu par la mairie de Germigny suite à l'avis de l'ARS interrogé à propos du temps de séjour. Au vu des informations recueillies, l'ARS précise qu'elle *ne semble pas modifier de façon significative le risque sanitaire*.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,